

**BAYEUX INTERCOM**  
**Communauté de communes**

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 24 Juin 2021**

Date de convocation : 17 juin 2021

Aujourd'hui vingt-quatre juin deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

**Etaient présents :** M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAINE (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) donne pouvoir à M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Sébastien BERARD (**Nonant**).

**Absents excusés :** M. Daniel AVOINE (**Agy**) – M. Matthieu FRISON (**Bayeux**) – M. Gilbert MICHEL remplacé par M. Nicolas POITEVIN (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**).

**Absents excusés remplacés :** M. Jackie FAUVEL remplacé par M. Nicolas ROUTIER (**Campigny**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR remplacé par M. Christian DUVET (**Vaucelles**).

**Absents :** Mme Isabelle BOUDARD (**Bayeux**) – Mme Agnès FURON – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**).

**Secrétaire de séance :** Mme Nelly RAFFIN

**Secrétaire auxiliaire :** M. Erwan GOUEDARD

N° 01

**OBJET : Projet de territoire 2020 – 2026 de Bayeux Intercom et signature du Contrat de Relance et de Transition Environnementale avec l'Etat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le Projet de Territoire 2020-2026 de Bayeux Intercom ;

- **D'approuver** le Contrat de Relance et de Transition Energétique de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat et ses avenants.

#### N° 02

**OBJET : Travaux – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le lancement des projets cités ci-dessus ;
- **D'inscrire** sur le budget prévisionnel les crédits afférents ;
- **D'approuver** les plans de financement tels que présentés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les demandes de subventions au titre du DSIL et/ou de la DETR.

#### N° 03

**OBJET : Enseignement – Convention pour la mise à disposition de l'aire de jeu, du terrain de football et de la salle polyvalente de la commune de Sommervieu pour les activités scolaires.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### N° 04

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la commune de Port-en-Bessin – Huppain relative à la mise à disposition d'un équipement communal. Renouvellement de la convention.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### N° 05

**OBJET : Enseignement – Création d'un Conseil Communautaire Enfance Jeunesse (CCEJ) : règlement intérieur et mise à disposition d'un animateur.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. PIZZUTO s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** la création d'un Conseil Communautaire Enfance Jeunesse pour l'ensemble du territoire de Bayeux Intercom via les établissements scolaires ;
- **D'approuver** le règlement intérieur du CCEJ ;
- **D'approuver** la mise à disposition de l'agent de la ville de Bayeux au profit de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 06

**OBJET : Enseignement – Organisation du quinzième Challenge Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'organiser** le quinzième « Challenge Bayeux Intercom » dans les cadre des Foulées de Bayeux 2021 ;
- **De doter** ce challenge de 3 lots de matériel pédagogique remis à chacune des 3 écoles ayant présentées le plus grand nombre de participants. Cet effectif sera rapporté au nombre total d'enfants de l'école. Le montant de ces lots sera respectivement d'environ 300 €, 200 € et 100 € ;
- **De participer** financièrement à l'achat des 800 tee-shirts remis aux enfants à hauteur de 1 600 € et être sponsor officiel de la manifestation sportive ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 07

**OBJET : Enseignement – Charte de collaboration ATSEM – Enseignants.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. PIZZUTO s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** la charte des ATSEM tel que présentée dans le document ci-joint qui sera mise en œuvre à la rentrée scolaire 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite charte.

**N° 08**

**OBJET : Administration Générale – Rapport de mutualisation 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la présentation du rapport annuel 2020 du schéma de mutualisation ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 09**

**OBJET : Administration Générale – Délibération relative à la présentation du Plan d'Actions Pluriannuel d'Égalité Femmes/Hommes 2021-2023.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le Plan d'actions pluriannuel sur l'égalité femmes-hommes 2021-2023 présenté, ci-joint,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 10**

**OBJET : Administration Générale – Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados – Subvention 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 2 769 € au CDAD du Calvados,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 11**

**OBJET : Commande Publique – Prolongation du marché portant fourniture et livraison de produits alimentaires pour les restaurants scolaires de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De se prononcer** sur l'avenant de prolongation à ce marché ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

**N° 12**

**OBJET : Marchés Publics – Convention de groupement de commandes pour les travaux courants sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et divers.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette consultation conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les travaux courants sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et divers ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 13**

**OBJET : Commande Publique – Groupement de commandes relatif aux contrôles et vérifications réglementaires des bâtiments, engins et matériels**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les contrôles et vérifications réglementaires des bâtiments, engins et matériels, jointe à la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 14**

**OBJET : Marchés Publics – Mobilité – Convention de mandat pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de Bayeux Intercom desservant des voies d'intérêt communal**

À la suite de cette présentation, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'acter** le lancement d'une consultation relative au diagnostic des mobilités et à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de Bayeux Intercom desservant des voies d'intérêt communautaire et des voies d'intérêt communal ;
- **D'approuver** la convention de mandat ci-jointe ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 15**

**OBJET : Eau Potable – Convention relative à l'organisation d'une promenade-spectacle avec l'association Le Dit-de l'Eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 16**

**OBJET : Assainissement – Acquisition d'une partie de la parcelle A n° 280 à Commes pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle A n° 280 à Commes, au prix de 720 € net vendeur afin d'y implanter un poste de relevage ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître François LEMAIRE, notaire à Caen.

**N° 17**

**OBJET : Développement Touristique – Convention d'entretien et de balisage « des chemins de randonnées de Bayeux Intercom sur la commune de Vaux-sur-Aure ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 18**

**OBJET : Développement Economique – Vente du lot 5 porté au cadastre sous ZE n° 174 sur la ZAC des Longchamps (tranche 2) au profit de la SCI BALY pour implantation de la SARL IP-OR.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 5 porté au cadastre sous le n° 174 de la section ZE d'une surface d'environ 5 026 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des Longchamps 2 au profit de la SCI BALY au prix de 22 € HT le m<sup>2</sup>, assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

**N° 19**

**OBJET : Développement Economique – Vente du lot 10 – parcelle cadastrée AD n° 122 – sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SAS SELESTE pour implantation d'un crématorium animalier.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 10 porté au cadastre sous le n° 122 de la section AD d'une surface d'environ 6 308 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des Longchamps 1 au profit de la SAS SELESTE au prix de 22 € HT le m<sup>2</sup>, assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

**N° 20**

**OBJET : Développement Economique – Subventions 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations selon l'exposé ci-dessus pour l'année 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions.

N° 21

**OBJET : Développement Economique – VITAMINES : Location de l'espaces vitamines dans le cadre de partenariat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de tarifs préférentiels ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
  - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
    - A Mme LAISNEY Sandrine, pour l'opération sise à BAYEUX, 1 Square Mlle Georges concernant des travaux d'économie d'énergie (changement de la chaudière par une à condensation poêle + menuiseries et volets) pour un montant de 12 905 € HT ;
    - A M. et Mme HELOIR Stéphan pour l'opération sise à AGY, 2 Lieu-dit St Vigor concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des rampants en sarking et chaudière à granulés) pour un montant de 60 945 € HT ;
    - A Mme JOSROLAND Elodie, pour l'opération sise à ARGANCHY, 2 Route de l'Eglise concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation partielle des murs, changement des menuiseries et chauffage) pour un montant de 20 662 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

**OBJET : Transition environnementale – Avis sur les incidences environnementales du projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Esquay-sur-Seulles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. ISABELLE s'étant abstenu), **décide** :

- **De rendre** un avis favorable sur cette étude d'impact ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

**OBJET : Transition environnementale – Engagement dans Cit'ergie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la participation de Bayeux Intercom à la démarche de labellisation Cit'ergie ;
- **De solliciter** la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 25

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 26

**OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de postes telle que définie dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 27

**OBJET : Ressources Humaines – Projet « Conseiller numérique » - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet suite à l'appel à manifestation d'intérêt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 d'un emploi non permanent au grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C de la filière animation, à temps complet,

- **De décider** que cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **De dire** que l'agent recruté devra justifier d'être titulaire d'une formation correspondant à minima à un BPJEPS en lien avec l'animation numérique et / ou les technologies de l'information et de la communication,
- **De décider** que la rémunération de l'agent recruté sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C de la filière animation par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **De décider** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,
- **De préciser** que lorsque le projet ne peut se réaliser, ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, la collectivité peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial conformément au décret n°2020-172 du 27 février 2020 et que cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat,
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat de recrutement et la convention de financement du poste.

#### N° 28

##### **OBJET : Ressources Humaines – Lignes directrices de gestion.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le document de « Politique générale des Ressources Humaines – Lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines »,
- **De décider** que ces lignes directrices de gestion sont prévues pour une durée de 6 ans et pourront être revues annuellement,
- **De décider** que les lignes directrices de gestion sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- **D'autoriser** le Président à signer l'arrêté relatif à la mise en œuvre du document de « Politique générale des Ressources Humaines – Lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines »,

#### N° 29

##### **OBJET : Ressources Humaines – Délibération autorisant le recours à l'apprentissage.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De décider** le recours au contrat d'apprentissage, celui-ci pouvant intervenir par le biais de l'alternance ;
- **De décider** de conclure, à compter de la rentrée septembre 2021, des contrats d'apprentissage et/ou alternance, dans les services suivants :
  - o Service enseignement : 4 postes, BEP ou CAP Petite enfance, durée 1 an
  - o Direction des systèmes d'information : 1 poste, Licence pro mention métiers de l'informatique
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 30

##### **OBJET : Ressources Humaines – Harmonisation et organisation du temps de travail.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. ISABELLE s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** les articles **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** portant harmonisation et organisation du temps de travail ;
- **De préciser** que la mise en application des présentes dispositions est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sauf pour le service enseignement pour lequel la mise en application interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2021 compte tenu du calendrier scolaire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 31

**OBJET : GEMAPI – Transfert de compétences – Création d'un service au niveau du syndicat mixte BESSIN URBANISME.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Messieurs OBLIN, BERGER, ISABELLE et CATTELAÏN s'étant abstenus), **décide** :

- **De valider** le principe d'un transfert de la compétence GEMAPI à BESSIN URBANISME, lequel devra intervenir dans les conditions réglementaires en vigueur ;
- **D'approuver** la définition du système d'endiguement tel que présenté dans la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 25 juin 2021

Par déléation,  
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET